



Un point unique d'accueil du public à Paris : la Caisse de Paris

OPERATIONS REALISEES

- Échange contre espèces ou remboursement par virement bancaire de billets en euros de 500 €, 200 € et 100 € ou de tout billet en euros n'ayant plus cours légal;
- Échange contre espèces ou remboursement par virement bancaire de tout billet en euros endommagé ;
- Remboursement à valeur faciale de pièces de collection en euros de la Monnaie de Paris ;
- Échange de billets Francs Pacifique et Francs Comores contre euros.

COORDONNEES

Banque de France / Caisse de Paris
39 rue Croix des Petits Champs
GSO 32-1413
75049 Paris Cedex 01

Tel. : 01 42 92 58 75 - Courriel : Caisse-de-Paris@banque-france.fr

HORAIRES

L'accueil du public est assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et de 13h15 à 15h30.

IMPORTANT

- La présentation d'une pièce d'identité est requise pour toute opération.
- Des pièces justificatives de l'origine des billets peuvent être demandées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux.
- Un relevé d'identité bancaire doit être fourni pour les opérations à régler par virement bancaire.
- L'envoi de valeurs par voie postale n'est pas autorisé.